

**L'impôt ludique au service du bien commun :  
un choix politique**

---

**Mission Patrimoine/ Loto du Patrimoine/ Privatisation de la Française  
des jeux...**

Le Sénat « divisé » (1) sur la Loi Pacte s'est opposé à nouveau en avril 2019 à la privatisation de la Française des jeux (FDJ) ... Les sénateurs jugeant dans une question préalable qu'il n'y avait pas à délibérer à nouveau sur le texte.(2) Les oppositions à cette loi qualifiée parfois de « fourre tout » ont été nombreuses, pas seulement en ce qui concerne la FDJ. On a même pu voir le PDG d'Air France KLM - Benjamin Smith - « s'inquiéter » de la privatisation d'ADP (3) dont le conseil constitutionnel vient tout dernièrement de valider le RIP. (3bis) En ce qui concerne la FDJ le syndicat FO - section casinos cercles & jeux - a dénoncé l'article 51 de cette loi « qui met en danger 60 000 emplois » dans les territoires. Force ouvrière critiquant également le fait que la loi PACTE « donne carte blanche à Bercy pour décider seul et sans concertation de l'activité des jeux en France » (4) Régis Juanico (député nouvelle gauche auteur d'un rapport sur les jeux) a de son côté accusé le gouvernement de « brader la FDJ aux investisseurs privés »(5)

En vain. *Fort de sa majorité la Majorité* a pu enfoncer le clou en dernière lecture permettant une mise en bourse de l'opérateur de loteries par ordonnance... mais pas avant la rentrée 2019 d'après Olga Givernet (6) députée REM en charge du dossier qui avait organisé avec Christophe Blanchet un colloque sur les jeux à l'Assemblée nationale en novembre 2018, dont nous avons rendu compte dans différents articles (7)

Dans la présente contribution nous nous interrogerons, avec l'exemple du Loto du Patrimoine, pour savoir si les jeux de hasard et d'argent (JHA) ne pourraient pas davantage se mettre au service du bien commun dans le cadre d'une Politique Des Jeux ambitieuse ? Ce choix politique passe-t-il par un Etat Croupier fort ou par un désengagement de l'État? La question pourrait être posée dans le cadre d'États Généraux du gambling (8) organisés avec tous les acteurs de ce secteur économique - mais aussi avec les joueurs - pour ne pas que le débat soit confisqué par Bercy, les « administrations », la doxa du jeu pathologie maladie, les opérateurs...

**Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr**  
**(Sociologue, Chercheur associé au Centre Max Weber, Université**  
**Lumière (Lyon II)**

-----  
**mai 2019**

-----

Issu de la volonté du Président de la République, le Loto du Patrimoine sollicite *l'esprit citoyen* des Français soucieux d'aider l'État à restaurer les monuments nationaux en péril. Ainsi :

- l'aqueduc romain du Gier à Chaponost sera réhabilité (9) Il fait partie des 22 sites retenus en Auvergne R. Alpes pour bénéficier du Loto du Patrimoine. Le Président de cette région - Laurent Wauquiez - qui a très vite saisi la dimension politique de la protection du patrimoine - a offert 100 millions d'euros à Stéphane BERN pour sauver les monuments les plus menacés de sa région (10)

- la Villa Viardot à Bougival dans les Yvelines ( qui porte le nom de 2  
Pauline Viardot artiste lyrique du 19<sup>o</sup>s ) a reçu une chèque de 500 000 euros. Elle sera restaurée grâce à l'argent du jeu(11)
- au total 269 monuments, dont 18 emblématiques, recevront des aides financières issues du Loto du Patrimoine (11 bis)

Le lancement le 31 mai 2018 à « l'Élysée » par Emmanuel Macron de *Mission Patrimoine* et du *Loto du Patrimoine* a fortement souligné la dimension « politique » de cette initiative. Stéphane Pallez (PDG de la FDJ) précisant au Parisien que « c'était un choix politique » sous-entendu que la FDJ n'y était pour rien et que l'idée venait du «Château » Cette initiative présidentielle souligne, comme nous l'avons souvent écrit, que les Jeux de Hasard & d'Argent - *cet impôt démocratique dont l'État Croupier ne devrait pas avoir honte* - pourraient *en se mettant au service de l'intérêt général et de certaines causes spécifiques* renouer avec leur histoire dans le cadre d'une nouvelle Politique Des Jeux. Si l'impulsion politique était donnée par le gouvernement et les deux chambres, tous les opérateurs pourraient participer à cette Politique Des Jeux Nationale, pas seulement la FDJ.

Si l'on prend l'exemple des casinos une belle opportunité a été manquée avec l'implantation d'un casino à Paris suite au rapport du préfet Jean-Pierre Duport favorable au projet (12). Mais Anne Hidalgo a répondu que les casinos ce n'était pas sa tasse de thé (!) tuant dans l'œuf une hypothèse aux retombées considérables. (*Confer notre article « Paris, Macao, la Tour Eiffel ...et Anne Hidalgo « : alors que Paris a rejeté le projet d'un casino parisien, Macao inaugure un gigantesque resort - The Parisian - qui exploite les symboles de notre capitale »* (13)

En attendant que ce projet d'envergure internationale soit étudié plus sérieusement par le gouvernement et la représentation nationale (et pourquoi pas préalablement demandé l'avis aux parisiens par référendum à titre consultatif ?) L'impôt ludique pourrait être fortement et solennellement relancé en organisant une mégaloterie récurrente, comme le font les Américains avec le Power Ball et le Méga Millions (14) ou comme le perpétuent les Espagnols avec la *Loteria de Navidad*. En boostant l'impôt ludique, l'État ne ferait que renouer avec l'Histoire et notamment celle des loteries (15) Les chercheurs ont montré - notamment l'historienne Marie Laure Legay dans son ouvrage **Les loteries royales dans l'Europe des Lumières** - comment cet « impôt sur les imbéciles » s'est transformé en *outil d'ingénierie financière fruit d'une nouvelle rationalité qui génère un revenu public* :

« Un « impôt sur les imbéciles », une « friponnerie », un « jeu cruel », un « fléau inventé par le despotisme »... *Les hommes des Lumières n'avaient pas de mots assez durs pour dénoncer la loterie royale, une institution que tous les États européens ont mis sur pied au XVIIIe siècle. Les souverains encourageaient donc la passion du jeu, l'oisiveté, et captaient sans vergogne l'épargne de leurs sujets ? Faire croire que l'on gagne, tandis que l'on perd toujours, n'était-ce pas le propre d'un État corrompu ?* Ou bien doit-on plutôt considérer la loterie royale comme un outil d'ingénierie financière, le fruit d'une nouvelle rationalité publique ? La loterie est incompatible avec le secret de la finance, encore défendu par les doctrines absolutismes du pouvoir. Son succès s'appuie nécessairement sur les gazettes, la publicité, la transparence, tant de la roue de la fortune hissée sur une estrade, que des comptes, car tout soupçon de fraude doit être écarté. Pour la première fois, l'État s'expose à ne pas perdre la confiance du public. Les « calculateurs », — des plus savants, comme d'Alembert ou Condorcet, aux plus aventuriers comme le jacobite John Glover ou le vénitien Giacomo Casanova —, proposent des méthodes de gains qui garantissent un revenu permanent, tandis que la croissance du XVIIIe siècle permet le développement de l'épargne populaire. Voici donc que le hasard, combiné à l'abondance, génère un revenu public, un fonds de trésorerie que tous les souverains convoitent. »(16)

C'est pour cette raison que le lancement du Loto du Patrimoine à une symbolique forte. Les loteries importées d'Italie par Casanova ont fait rentrer de l'argent dans *les caisses de l'Etat*. Les révolutionnaires de 1789, après quelques hésitations, ont transformé la Loterie royale en *impôt citoyen* : la Loterie Nationale. La manne ludique a ensuite aidé les gueules cassées de la Grande Guerre. Et en 1933 les parlementaires ont réintroduit la Loterie pour lutter contre les calamités agricoles. Dans toutes ces époques, le jeu n'était pas synonyme d'addiction comme actuellement mais de solidarité. Comme l'a précisé le professeur Pierre Tremblay (Université du Québec, Montréal), *l'exploitation par les Etats des jeux de hasard est un phénomène universel dont la finalité originelle est humanitaire et vise le développement du bien commun.*(17)

Le lancement de Mission Patrimoine et du loto du Patrimoine en 2018, le succès obtenu par ces deux jeux, leur reconduction pour 2019 (18) confortent nos analyses exprimées depuis plusieurs années, par exemple dans le quotidien économique Les Échos du 30 Décembre 2016 : « *Les jeux d'argent : un impôt démocratique : les loteries, casinos et jeux à gratter ont mauvaise presse. Ils permettent pourtant à l'Etat de se financer. Un Etat bien hypocrite et qui aurait tout à gagner à revoir sa politique en la matière.* » (19)

Les jeux d'argent ces impôts démocratiques pourraient davantage être mis au service du *bien commun* dans le cadre d'une politique des jeux volontaire, plutôt que de sombrer dans l'usine à gaz néo-prohibitionniste imposée par la *doxa* du jeu pathologie maladie qui, sous couvert de santé publique, exploite le business du *jeu compulsif* nouvelle « maladie » introduite en 1980 dans le DSM, manuel très controversé de la psychiatrie américaine.

Le loto du patrimoine correspond à ce dessein. Reste à savoir si cette initiative Présidentielle correspond au prélude d'une véritable politique des jeux ou constitue un *one shoot*, un *fait du Prince fait à un ami du Prince* » pour dire vite, sans que cela soit injurieux pour Emmanuel MACRON, Stéphane BERNE étant proche du couple présidentielle. Le fait que dans le même temps la privatisation de la FDJ soit dans les tuyaux - « percés » ...par le Sénat mais rapidement ressoudés par le Parlement - autorise la question.

La contradiction est que quelques mois après le lancement du Loto du Patrimoine on a beaucoup parlé de privatisation de la FDJ et que, de fait, son principe vient d'être acté. Un État peut-il mener une Politique Des Jeux s'il n'est pas lui-même directement croupier ? Telle est la problématique pertinente qu'il faut poser. Ceux qui s'opposent par principe - moral, idéologique...- à la privatisation de l'opérateur ferait bien de saisir de cette question plutôt que d'instrumentaliser la problématique controversée de l'addiction et celle mal posée du jeu des mineurs, comme vient de le faire l'opposition... mais également 71 députés...de la majorité derrière Christophe Blanchet (député REM du Calvados) et Richard Ramos (député modém du Loiret)(20) Ceci dit rien n'est gravé dans le marbre, la France peut innover. Le fameux « en même temps » de la REM pourrait s'avérer pertinent, à condition qu'il ne constitue pas une injonction paradoxale.

Certes dans un contexte de privatisation de la FDJ mais aussi de *réforme de la régulation du gambling* préconisée par les *sages de la rue Cambon*, l'affaire est complexe, sensible, contradictoire. Des lobbies, des intérêts, des acteurs du champ ludique (agents de l'Etat, hauts fonctionnaires, addictologues, associations anti jeu, observatoire des jeux, tutelles, ministères...) ne veulent pas que les choses changent. Certains par exemple ne souhaitent pas d'une autorité unique de régulation (ARJAH) (21) pourtant préconisée par la Cour des Comptes (CDC). Il suffit de lire la page 139 du rapport de la CDC ou les « sages » mentionnent « la réponse ministérielle » *anonyme (...parfaite illustration du pouvoir occulte et pérenne des hommes en gris de Bercy et d'autres ministères)* à leurs propositions pour le comprendre :

1 = « La réponse ministérielle considère » nous dit la Cour : « *que*

l'organisation actuelle de la régulation ne suscite pas de difficultés que la mise en place d'une autorité unique viendrait résoudre » 4

2 = « Cette réponse ministérielle », poursuit la Cour Des Comptes, reconnaît que « le partage d'information qui s'effectue sur la base des participations des différentes autorités à des commissions ou structures communes, nécessite parfois une grande coordination », mais « il ne (lui) semble pour autant pas nécessaire et encore moins opportun, de confier la politique publique des jeux d'argent et de hasard à une seule et unique autorité administrative indépendante.

De la même manière certains ne veulent pas :

1. = d'un observatoire des jeux pluridisciplinaire, scientifique - tel que l'avez imaginé ses fondateurs - qui ne soit dominé comme actuellement par la doxa du jeu pathologie maladie ;
2. que la France ait une Politique Des Jeux ambitieuse qui en finisse avec le « vieux monde de l'hypocrisie d'un État Croupier...qui a toujours eu finalement le cul entre deux chaises dans le domaine des jeux d'argent.
3. que les joueurs participent à cette politique

De manière plus prosaïque on peut dire *qu'il y a des gens à Paris* qui ont décidé depuis plusieurs années de l'organisation des jeux en « silos », des gens qui ont eu la peau du Rapido, qui ont instauré un contrôle aux entrées dans les casinos, qui se sont placés dans différentes commissions et observatoires, autorités de régulation... alors qu'ils n'avaient aucune compétence en la matière. Des gens finalement qui veulent décider à la place des joueurs et qui savent ce qui est bon pour les joueurs. Chez ces gens là on se croit tout permis et on se permet tout... pour des résultats parfois catastrophiques. Ce sont ces gens-là qui voudraient continuer d'influer la politique des jeux de la France en proposant de nouvelles mesures liberticides, sanitaires, réglementaires... visant à rogner toujours plus la liberté des joueurs et à fiscaliser davantage les opérateurs.

En matière de jeux en ligne cette situation a entraîné désinformation et catastrophisme ce qui n'a pas été sans conséquence. Sur les 35 opérateurs autorisés par l'ARJEL en 2010, seuls 16 subsistaient en 2015. Le PBJ du e.gambling qui s'élevait à 9,22 Md€ en 2011, ne pesait plus que 7,96 Md€ en 2015. Tous les casinotiers (à part Joa Groupe) se sont retirés des jeux sur internet. Fiasco, accident industriel ? Certains pour éviter tout débat et remise en question ont parlé de « nécessaire concentration » et même de « mode » (*Charles Coppolani pour expliquer la baisse du poker en ligne à son arrivée à l'ARJEL*). En réalité les multiples mesures réglementaires, techniques et fiscales et celles imposées par la doxa du jeu pathologie et les associations anti jeu - ont grandement gênés cette économie ludique numérique émergente.

Bercy de son côté a immédiatement commencé à s'interroger sur la manière de taxer les gros joueurs de poker, ce qui n'a pas favorisé le développement de ce jeu notamment en *cash game*. Il faut dire que dès l'écriture de la loi en 2010, après quelques postures idéologiques à l'Assemblée Nationale et au Sénat (en gros la droite pour les jeux en ligne, la gauche contre) tous les parlementaires se sont retrouvés pour : taxer les jeux d'argent sur internet, imposer un principe de précaution exacerbé aux multiples facettes très couteux pour les opérateurs (mesures sur le jeu pathologie maladie, modérateurs de jeu, production de statistiques innombrables, contrôles multiples, mesures d'identification des joueurs, information prévention....)

La représentation nationale doit donc prioritairement *reprendre la main sur les administrations* mais doit aussi *dépasser les a priori qu'elle a souvent sur les jeux d'argent*. « Les politiques » doivent *rebattre les cartes* de ce dossier notamment

en matière de recherche et d'expertise.

Est-il normal par exemple que le responsable des études de l'Observatoire des jeux (ODJ) ( Jean Michel COSTES) soit l'ancien directeur de l'Observatoire des drogues ? Quelle belle image pour cette pratique sociale populaire, quelle belle symbolique pour les joueurs assimilés à des drogués. Est-il logique que la Présidente de ce même observatoire (Jeanne ETIEMBLE) soit une personne certes très vénérable et certainement très compétente en bio chimie génétique (sa thèse) mais qui n'est pas une spécialiste des jeux et qui, en outre, a cautionné *en pleine expertise Inserm* le conflit d'intérêt liant à hauteur de plusieurs millions d'euros la FDJ à l'un des experts (Jean Luc Vénisse) qui était lui aussi un parfait inconnu dans le domaine des jeux d'argent ?

Tout cela doit être revu et corrigé. Une commission pourrait préparer des "Etats Généraux du gambling" en dur et en ligne afin que l'ensemble des acteurs du champ ludique débattent : opérateurs, personnels qui travaillent dans l'économie des jeux, syndicats professionnels mais aussi chercheurs spécialisés (tous les chercheurs et pas seulement les addictologues qui veulent médicaliser les passions des Français) sans oublier la société civile et notamment les joueurs qui financent totalement ce secteur. La France a besoin d'une politique des jeux nouvelle, pragmatique, transparente car les jeux de hasard & d'argent représentent un formidable « impôt démocratique » et cela pour de multiples raisons :

- 1 : C'est un impôt volontaire et il est très facile de ne pas le payer tout simplement en ne jouant pas, ce que font des millions de Français
- 2 : Tout le monde peut jouer : voilà un deuxième principe démocratique qui fait fi de la naissance, des origines sociales, de la couleur de peau, de la nationalité...
- 3 : Tous ceux qui jouent ont leur chance. C'est la principale vertu démocratique de l'impôt ludique. L'aléa des JHA est implacable mais juste... à condition qu'il soit appliqué strictement. Le concept « *d'aléatoire prépondérant* » - notion inconnue chez les mathématiciens probabilistes - imposé en catimini par la FDJ sur ses jeux de grattage suite à « l'affaire Riblet doit être revu. La FDJ n'a pas à faire joujou avec le hasard pour des raisons géo-marketing.
- 4 : Pas besoin d'être riche pour jouer : même les petits budgets peuvent tenter l'aventure ludique des JHA
- 5 : Autre caractéristique des jeux d'argent : liberté, souplesse. On peut facilement entrer dans le jeu (*in ludo*) en sortir, y revenir... et il est même possible depuis 2010 de jouer en ligne et d'éviter les frais collatéraux.
- 6 : Dernier principe démocratique de ces jeux leur aspect redistributeur. Les JHA bénéficient à tous les gagnants - petits ou grands - mais profitent aussi indirectement à ceux qui ne jouent pas.

Vous connaissez d'autres impôts qui ont de telles vertus ? Certainement non. Avec les multiples impôts *traditionnels*, ce n'est pas une « chance au tirage, une chance au grattage » comme l'indiquait la célèbre formule du Tac o Tac (22) le contribuable n'a pas le choix, il doit « banker » sauf s'il arrive - *fortune oblige* - à faire *des petits arrangements avec Bercy*, comme l'indiquait en juin 2016 un article du Canard Enchaîné consacré « aux artistes du bouclier fiscal » où l'on apprenait que « *Bercy avait dressé la liste des 50 contribuables ayant bénéficié en toute légalité d'un abattement de 90 % sur leur ISF* » (23)

Le Français ordinaire lui doit « casquer » notamment s'il appartient aux classes « moyennes » qui ont le « blues »(24) face à cette injustice. Cette fiscalité confiscatoire apparaît d'autant plus stupide qu'elle nuit à l'activité et à la consommation selon l'adage économique « *trop d'impôt tue l'impôt\** ».

\*« L'idée que « *trop d'impôt tue l'impôt* » ou que « *le taux mange l'assiette* » est ancienne. Des économistes libéraux ont mené depuis longtemps une réflexion sur ce

phénomène, comme le célèbre A. Smith qui suggérait le phénomène en écrivant : 6  
« L'impôt peut entraver l'industrie du peuple et le détourner de s'adonner à certaines branches de commerce ou de travail » Mais également l'économiste français JB Say qui précisait: « qu'un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte (...) par une raison contraire, une diminution d'impôt, en multipliant les jouissances du public, augmentent les recettes du fisc et fait voir aux gouvernements ce qu'ils gagnent à être modérés en matière fiscale » Il revient à l'économiste américain Arthur « Laffer » à la fin des années 70, d'avoir théoriser ce qu'il nommait « l'allergie fiscale », et de l'avoir popularisée à l'aide de la courbe qui porte son nom la courbe Laffer »(25)

Résultat de cette politique fiscaliste qui voit une inflation continue des impôts nationaux et une « explosion des impôts locaux » (26) :

- l'investissement des ménages a connu « sa 4<sup>e</sup> année consécutive de baisse
- « la consommation (habillement, automobile, loisirs...) souffre, les dépenses contraintes progressent »(27)
- les « Français s'enrichissent moins vite » (28) et « consomment autrement (28 bis)

Et pour « récompenser » les Français d'être de si bons contribuables, l'ancien Président de la république, soutenu par Henri Emmanuelli, n'a rien trouvé de mieux que de les châtier une deuxième fois en cédant au diktat de Christian Noyer (ancien directeur de la Banque de France) qui, avant de quitter l'institution, a procédé à une « baisse historique du Livret A » (29) tombé à 0,75 % (30). Du jamais vu depuis 200 ans. Les banques ont économisé 400 millions d'euros dans cette affaire » (31) Cette décision a entraîné « une décollecte massive du livret A » (32) ce « symbole de l'épargne populaire ».

Par conséquent chacun devrait se réjouir de l'impôt ludique qui rapporte de l'argent à l'Etat, aux communes, au sport ...et donne parfois « du bonheur » aux gens. ( voir encadré ci-dessous) Mais au lieu de mettre en valeur cette pratique sociale populaire, les jeux de hasard sont en permanence *pathologisés*. L'association jeu = drogue est omniprésente et vous trouverez rarement un homme politique qui défende ces jeux maintenant que le Sénateur François Trucy (33) a pris sa retraite dans l'indifférence générale, alors qu'il avait beaucoup œuvré pour *la cause ludique* au Palais du Luxembourg.

**Il n'y a pas que le jeu pour être heureux. Pour les 2/3 des français c'est la vie familiale(72%) qui les rend le plus heureux, ensuite la vie sociale (39%) et la vie amoureuse (38%) selon un sondage CSA pour RCF publié dans le Parisien du 1<sup>er</sup> juin 2016 ( « article de Christine MATEUS : « Famille je vous aime ») Si les « Petites recettes du bonheur » sont nombreuses, l'argent du jeu peut y contribuer comme pour ces 22 salariés d'une société bretonne de cosmétiques qui jouaient ensemble au Loto depuis trois ans et ont touché le gros lot empochant chacun 545 456 euros !( confer Aujourd'hui en France du 26 janvier 2016 qui affichait à sa une « les petites recette du bonheur » dévoilées par un psychiatre et « jackpot pour 22 collègues) mais également pour ces 190 veinards devenus millionnaire en 2018 grâce à la Française des jeux.**

**Il faut dire que la FDJ les « chouchoute » ses gros gagnants car « devenir riche ça se travaille » Outre Isabelle CESARI la responsable service relation gagnant à la FDJ qui « essaie de tempérer une euphorie trop importante » , les gros gagnants profitent des conseils d'Eric GERON ( conseiller bancaire) qui est « la pour les rassurer » et ceux de Cathy COCHET ( coach en écriture) qui les invitent à « exprimer leurs émotions «... de nouveaux riches. (confer**

***l'excellent dossier de Vincent Montgaillard ( Le Parisien du 15 mars | 7 2019) : page 1 « devenir riche ça se travaille », pages IO,II : « Sacrement chouchoutés les grands gagnants ! « )***

***Et quand un joueur ne sait pas qu'il a gagné le pactole, la FDJ lui court après. 9 jours avant la date de forclusion l'opérateur diffuse un avis de recherche du gagnant en dévoilant la ville et le nom du point de vente, (comme dernièrement au BALTO à Lyon 6° 76 cours Vitton. ( confer l'article d'Emilie CLERC Le Progrès actu lyon et région du 16 avril 2019 : « le gagnant du jeu My Million enfin retrouvé »)***

***Mais le plus souvent le joueur se fait connaître et revient « discrètement » au tabac presse ou il a validé son ticket. Le gérant appose une petite affiche sur sa devanture pour signaler l'heureux évènement. « Ces petits trophées font toujours un effet sur les joueurs , un gros gain ça fait 5 à 10 % de clientèle en plus « précise Grégory LE ROY gérant du Guimet dans le 6° à Lyon qui a validé en 2018 un ticket à 13 millions d'euros. ( confer l'article de JP CAVAILLEZ dans le Progrès du 21 avril 2018 : « Loto : le ticket gagnant du jackpot à 13 millions validé à Lyon)***

L'Etat lui-même, contradictoirement, fait en permanence du *gambling bashing*. Il finance à coup de millions et de légion d'honneur les spécialistes du jeu compulsif qui n'ont sans doute jamais rempli une grille de loto, n'ont jamais « flambé » sur une machine à sous, ce qui ne les empêchent pas de dissenter longuement sur les *erreurs cognitives* de ces « imbéciles » de joueurs. Mais derrière cette façade d'une politique de jeu responsable, nous observerons qu'en réalité - comme l'a précisé Jean Marc Daniel sur BFM radio pour les 40 ans du Loto - « L'Etat n'a jamais vraiment assumé d'être un État Croupier » (34). Il a transformé la moralisation en pathologisation.

Cette médicalisation du jeu, cette *hygiénisation du ludique*, apparaît comme une néo-prohibition qui ne veut pas dire son nom. Politiquement (économiquement, fiscalement...) c'est une erreur ; scientifiquement une escroquerie intellectuelle. Les Français joueurs sont pris pour des malades irresponsables, les chercheurs en sciences sociales qui refusent l'adéquation jeu = addiction sont ignorés censurés, licenciés (\*)....

*(\*) Nous étions sociologue chargé d'étude salarié à l'ARJEL à Paris depuis 2011 quand fin 2013 JF Vilotte démissionnait soudainement de son poste de Président de l'Arjel. Charles Coppolani inspecteur des finances à Bercy a été nommé par le gouvernement 2° président de l'Autorité début 2014. Il était par ailleurs Président de l'Observatoire Des Jeux (ODJ) que nous avons crée avec Marc Valleur ( directeur du Centre Marmottan Paris) et Christian Bucher ( Psychiatre ) et un avocat parisien. Il a cumulé ces deux fonctions pendant plusieurs années. Dès son arrivée à l'ARJEL M. Coppolani a décidé :*

- de nous licencier sans indemnités après 7 CDD comme agent de l'Etat*
- d'interdire la publication sur le site de l'ARJEL de la vaste étude « quanti » sur les joueurs en ligne réalisée par une équipe de l'ARJEL alors que JF Vilotte avait donné son aval pour publication.*
- d'interrompre nos travaux en cours à l'ARJEL ( 2° volet : étude quali : entretiens, enquêtes au domicile des joueurs etc)*

*Confer :*

- «Le Président de l'Autorité de régulation des jeux d'argent - Charles Coppolani - en ligne interdit qu'une étude sociologique sur les joueurs en ligne soit publiée sur le site de l'ARJEL » (COMMUNIQUE DE PRESSE 24 juillet 2015, 1 page) (publié sur lescasinos.org du 24 juillet 2015*

- « ARJEL : Etude sur les joueurs en ligne « LE DESSOUS DES CARTES » ( article 8 pages, septembre 2015 (publié sur lescasinos.org du 17 septembre 2015)
- L'AFP et les jeux d'argent : quel jeu joue l'Agence France Presse ? (10 pages, 20 notes, 2 annexes, décembre 2015) , publié sur lescasinos.org du 9 décembre/2015)
- "Rififi à l'ARJEL" (suite) : Jean-Pierre MARTIGNONI répond au Président de l'ARJEL, Charles Coppolani ( 5 pages, 9 notes, décembre 2015)
- « [SEP:SEP:SEP]Rififi à l'ARJEL, épisode 3[SEP] » (4 pages, décembre 2015, publié sur pokernews du 28 décembre 2015)
- « Le torchon brule entre l'Arjel et son ex chercheur « ( Casino France.org – « le guide du casino en ligne ou le joueur est roi - du 12 janvier 2016)

-----

Loteries, casinos, hippodromes font partie du patrimoine ludique national et ce patrimoine apparait particulièrement riche dans le cas Français. Voilà un secteur pour lequel la classe politique devrait *revoir sa copie*. Le gambling produit de l'emploi, de l'animation, notamment à travers l'activité des casinos et des métiers du secteur cheval. L'économie des jeux rapporte chaque année quelques milliards à Bercy et finance « 200 villes casinos » qui :

- organisent de multiples manifestations dans les communes
- font travailler artisans, commerçants, sous-traitants...
- embauchent de nombreux personnels.

Ces « exploitations » ludiques et festives - souvent associées au thermalisme - jouent un rôle central dans l'animation locale, notamment le week-end et pendant la période estivale. De Deauville à Divonne en passant par Cannes, Nice, Biarritz, Evian, Lyon... les grands *casinos resort* proposent hôtellerie, restauration haut de gamme, spectacles, festivals, manifestations culturelles... et attirent une clientèle internationale. Si le « le littoral français a tiré la reprise du tourisme » (35) ces dernières années, ces casinos prestigieux y sont pour quelque chose.

La filière cheval fait également rayonner la France à l'international (Grand Prix, vente de yearling...(36) ) et tout cela n'existerait pas sans le PMU, le PMH et les millions de turfistes qui parient chaque jour sur les courses de chevaux. N'oublions pas les 32000 revendeurs de la FDJ qui « jouent » un rôle social quotidien dans « la vie » des quartiers et des campagnes.

Face à cette réalité, qui s'est construite historiquement il est tant que l'État - qui conservera 20% de la FDJ après sa privatisation - assume sa fonction d'Etat Croupier. L'hypocrisie actuelle doit cesser. Elle fait le lit des associations rigoristes anti jeu, nourrit le business des addictologues qui ont fabriqué une usine à gaz sur tout le territoire, de Nantes à Marmottan en passant par le Ministère de la Santé. On trouve désormais dans le moindre petit « village » français des « spécialistes » de l'addiction au jeu ... même en Franche Comté ! (37). Malgré cet activisme pré-thérapeutique cette drôle de « maladie » ( « maladie » imaginaire ? « maladie » des perdants ?) a du mal à trouver ses malades ( *confer notre article : L'addiction au jeu : une drôle de maladie qui a du mal à trouver ses malades* « (mars 2019, 4 pages, 6 notes, 1 annexe, publié sur lescasinos.org 29 mars 2019) Pour cette raison JM COSTES, responsable de l'Observatoire des jeux s'est énervé contre les joueurs lors du colloque à l'Assemblée nationale fin 2018 regrettant que « très peu de joueurs consultent » comme il l'avait fait dans LIBERATION l'été dernier mais sans s'interroger une seconde - le temps d'un doute épistémologique - pour savoir si ce constat de vacuité de la réalité épidémiologique de cette maladie du jeu ne provenait pas tout simplement du fait que les joueurs ne se considèrent pas comme malades et/ou que le jeu n'est pas une maladie y compris quand il est excessif. Le



9  
jeu n'est pas une drogue. C'est une pratique sociale, une passion, un loisir, qui a sans doute *des effets thérapeutiques positifs* à cause de *l'immense espoir qu'ils suscite, des joies qu'il apporte, des conversations qu'il suscite, des socialités qu'il entraîne*. Quant aux « drogués » du jeu, 1 à 3% selon la doxa du jeu compulsif. Avec de telles approximations toutes les manipulations sont possibles et les addictologues ne se privent pas d'en faire, notamment à l'Observatoire des jeux. La doxa du jeu pathologie maladie a construit une usine à gaz qui *concernerait* ( le conditionnel est de rigueur) 1 % des joueurs. En outre les concept de « jeu pathologique » « d'addiction sans substance », de « craving » ( 47) font l'objet de débats scientifiques et les conflits d'intérêts qui existent entre les addictologues, l'Etat Croupier, les opérateurs...notamment la Française des jeux sont nombreux

Malgré tout cette politique des jeux *hygiéniste* gêne les opérateurs, notamment les exploitants de casinos qui ont perdu 20 % de leur volume d'affaire en quelques années, malgré les modestes embellies qui ont suivi de (+2,74% en 2015). Cette politique nuit également au PMU qui a perdu « son avantage sur le Net » (38) suite à une décision de l'autorité de la concurrence l'obligeant à séparer son activité internet de celle de ses points de vente et le contraignant à ouvrir « un nouveau chapitre pour ses parieurs » (39).

Seule la FDJ (13,7 milliards d'euros de CA en 2015, 15,8 Milliards en 2018) en profite... mais pour combien de temps ? Quand on regarde attentivement ses chiffres , comme nous l'avons fait dans un article récent (40) nous constatons l'ambivalence des résultats de la FDJ qui se caractérisent par :

- « plus de mises mais *moins de joueurs* »
- des jeux de grattage et paris sportifs en hausse *mais des loteries en recul*
- une croissance robuste (4,4%) mais *moins forte qu'en 2017 (+5,7%)*
- des points de vente qui continuent de diminuer ( - 300 unités en 2018).

L'opérateur historique des loteries a perdu 1 million de joueurs de 2010 à 2014 et 600 000 en 2015. Pour cette raison Stéphane Pallez - qui a succédé à Christophe Blanchard Dignac (2000-2014) - après avoir donné «un coup de fouet digital»(41) à la société qu'elle dirige, après avoir « révolutionné la distribution de ses jeux »(42) souhaite désormais élargir, renouveler et fidéliser sa clientèle, comme elle l'a indiqué au dernier Consumer electronics show (CES) de Las Vegas ( 43) Mais dans la même temps la FDJ - critiquée en permanence par l'Observatoire des jeux notamment sur ses jeux de grattage ( 44) - finance SOS joueurs et la doxa du jeu pathologie maladie, met systématiquement en avant (sur chaque ticket, chaque affiche, dans chaque intervention...) une politique de prévention, de lutte contre l'addiction et le jeu des mineurs (ce qui nuit objectivement au nécessaire renouvellement intergénérationnel des joueurs) L'hypocrisie est totale, le double langage constant, l'injonction paradoxale devient totalement contradictoire.

Autre exemple qui montre que cette contradiction ne date pas d'hier, les jeux d'argent en ligne autorisés en 2010. Alors que ce secteur subissait dès 2015 une « consolidation » inquiétante (45) notamment en matière de poker (*un jeu « particulièrement addictif » selon l'Observatoire des jeux*) le secrétaire d'Etat au Budget de l'époque Christian Eckert visite l'ARJEL. De quoi parle t il ? avant tout de jeu excessif, de lutte contre l'addiction... comme en témoigne le communiqué de presse de l'ARJEL (46) Mais quelques mois après, M. Eckert inaugure le nouveau entrepôt de la FDJ (10 millions d'euros d'investissement) qui sera au cœur « de la stratégie industrielle et commerciale » de l'opérateur *pour vendre toujours plus de jeux, trouver de nouveaux joueurs, jeunes et de préférence connectés*. A nouveau double langage, injonction paradoxale. Au final certains considéreront cette politique des jeux comme hypocrite et même mensongère.

-----

Alors que s'est déroulé à Paris en 2015 un colloque organisé par l'ARJEL (48), deux députés (Régis Juanico et Jacques Myard) ont été nommés rapporteur d'une Mission d'évaluation de la régulation des jeux d'argent, dans le cadre du Comité d'Évaluation et de Contrôle des politiques publiques (CEC). Une autre manifestation a été organisée à l'assemblée nationale fin 2018(49) et de nombreux rapports ont été publiés ces dernières années dont celui remarqué de la Cour des Comptes. Souhaitons que l'État et les opérateurs profitent de ces travaux pour lancer des Etats Généraux du gambling afin que la Politique Des Jeux de la France ne soit plus prise en otage par de hauts fonctionnaires de Bercy, des addictologues et différentes associations familiales anti jeu. Il est grand temps =

- que l'Etat revoie sa politique de « Recherches » sur les jeux, notamment en ce qui l'Observatoire des jeux (composition, indépendance, missions, scientificité, financement..)
- que les joueurs - les grands oubliés de la politique des jeux de la France - participent cette politique.
- que l'Etat et la représentation nationale revoient leur copie en matière de politique des jeux et de développement de cette activité économique.

En matière de casinos, comme nous l'avons déjà mentionné une belle opportunité a été manquée avec l'implantation d'un casino à Paris (50). Anne Hidalgo, qui se lamente dans les colonnes des Échos (51) parce qu'elle n'a pas assez « de sous » avait une occasion « en or » d'installer un casino prestigieux dans « sa » capitale. La « frondeuse de l'hôtel de ville » (52) épinglé par la Cour des Comptes et le Canard Enchaîné (53) pour sa gestion financière a répondu que « ce n'était pas sa tasse de thé », qu'elle était « non demandeuse de casinos à Paris » (54). Navrant comme réponse de la part d'une responsable politique nationale, qui dirige la destinée d'une ville internationale. Certes, on ne s'attendait pas à qu'Anne Hidalgo devienne *le Kirk Kerkorian (55) de la capitale* mais elle aurait pu étudier le dossier. Paris étant, comme l'a précisé le préfet Dupont, « la seule capitale européenne à ne pas avoir de casino, avec Rome »(56)

Un tel établissement aurait attiré de nombreux parisiens, lassés de faire des kilomètres pour pouvoir jouer mais surtout il serait devenu un casino international, peut être un des premiers au Monde, vu l'attractivité de Paris et la présence de millions de touristes chinois, asiatiques, américains, russes ..... Un partenariat avec Carolyn Goodman (maire de Las-Vegas) et les grands groupes casinotiers américains (Caesar Entertainment, MGM, Las Vegas Sands...) pour exploiter la symbolique des deux villes constituait une formidable opportunité. Une telle exploitation aurait rapporté de précieuses devises à la mairie de Paris et à l'Etat sans déshabiller d'Enghien (700 salariés) qui aurait peut être partie prenante du méga projet. *(Dans une vue courtermiste le syndicat FO des casinos & cercles était contre ainsi que Philippe Sueur le maire de la ville d'Enghien)* Sans même parler des emplois, un tel projet aurait boosté le commerce (luxe, hôtellerie, restauration...). Il s'inscrivait en outre dans « la modernité des villes mondes comme Paris », *(formule utilisée par Anne Hidalgo dans le cadre du projet concernant le « statut de Paris »)*(57)

-----

Alors en attendant que ce projet de casino parisien soit étudié sérieusement et qu'un Grand Emprunt populaire soit lancé comme le suggèrent certains économistes (58), qui pourrait lui aussi permettre à l'Etat « d'engranger des sous » sans augmenter l'impôt tout en rémunérant correctement l'épargne des Français,

suggérons lui d'innover en lançant des loteries exceptionnelles fortement 11 dotées à des dates symboliques ou une méga loterie permanente à un milliard d'euros, susceptible d'en rapporter plusieurs à Bercy.

Nous avons analysé dans différents articles *la passion américaine pour le Power Ball et le Méga Million* – véritable phénomène social - (59) et rappelé la ferveur que suscite la loterie de Noel en Espagne depuis 1812. Les pouvoirs publics français feraient bien de s'en inspirer, au lieu d'ouvrir des *salles de shoot* à Paris et à Marseille...mais il est vrai que le responsable des études de L'Observatoire Des Jeux (ODJ) - Jean Michel Costes – est un fervent partisan de ces salles de mort...propres. (60)

Il ne s'agit pas de créer une « économie casino » comme on l'entend parfois. Cette économie casino existe déjà et ce n'est pas dans les jeux d'argent qu'on la trouve mais à la Bourse, notamment dans *le trading à haute fréquence*. En aucune manière une politique des jeux innovante ne doit se substituer à une politique sociale. Lancer des loteries exceptionnelles ou un *Power Ball à la Française* qui pourrait concourir à renflouer les caisses de l'État n'a donc rien de réactionnaire. Comme le précise le professeur Pierre P. Tremblay dans la revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale *Éthique Publique* : « *l'exploitation par les Etats des jeux de hasard et d'argent est un phénomène universel dont la finalité originelle est humanitaire et vise le développement du bien commun* » (61)

Dans une période de crise qui se prolonge il n'y aurait donc rien de scandaleux à relancer l'impôt ludique, seule fiscalité « volontaire » Des millions de nos concitoyens refusent d'ailleurs de payer cet impôt... tout simplement en ne jouant pas. A contrario de nombreux Français (environ 26 millions simplement pour la Française des jeux), des deux sexes, de différentes origines sociales, dans toutes les régions - de la Corse à l'Auvergne en passant par les DOM-TOM (voir encadré ci dessous) - « cotisent » à cette fiscalité ludique « remarquable » qui permet *d'améliorer l'ordinaire* et parfois de changer de condition sociale.

Nous avons analysé dans notre thèse (*“ Jeux, Joueurs, Espaces de Jeux et Formes Ludiques : sociologie de certains jeux de hasard et d'argent (paris hippiques, loteries, machines à sous) Doctorat de troisième cycle en sociologie (soutenu le 31 Janvier 1992 à l'Université Lumière - Lyon 2) directeur : Guy Vincent, Professeur de sociologie ; jury : François Laplantine, Jean Jacques Wunenburger*) et ensuite dans des articles ( *JP Martignoni : " Faites vos jeux: notes historiques et statistiques sur les jeux de hasard et d'argent contemporains" ( Regards Sociologiques n° 8, 1994, 57-75.)* à partir de statistiques Insee sur une longue période, la géographie ludique nationale et ses corrélations, dévoilant que les régions qui jouent le plus (la corse par exemple) épargnent le moins et inversement que les régions adeptes du livret A (l'auvergne par exemple) jouent peu et épargnent beaucoup. Ces statistiques ludiques confortaient la « figure économe des auvergnats », et celle plus « cigale » des corses, confirmée 21 ans plus tard par une étude de la Banque de France (Olivier Decarre : « *Les auvergnats et les alsaciens épargnent plus que les corses et les picards* » (*boursier.com 23/2/2015*). Sur les DOM/TOM signalons que les nombreux gagnants de My Million dans l'ultra marin indiquent indirectement que ces régions françaises sont joueuses. A moins de considérer que nos compatriotes d'outre mer sont bénis des Dieux ou que la FDJ a exporté son concept d'aléatoire prépondérant dans ces territoires... ce qui n'est pas impossible (*Confer : « 130 personnes sont devenues millionnaires et ont reçu leur chèque depuis le mois de février 2014. Parmi ces gagnants, 8 joueurs viennent des DOM-TOM 6 Réunionnais, un Polynésien » (Le nouveau jeu de la FDJ fait un nouveau*

millionnaire à La Réunion » ( France tv indo.fr 1/12/2014) Confer 12 également l'histoire de ce joueur à Saint Pierre sur l'île de la Réunion qui a gagné 1 million d'euros : « La Française des jeux a retrouvé le gagnant du chèque d'un million »(iréunion.com 31 mai 2016)

« Les jeux de hasard et d'argent exploités par les Etats sont de véritables taxes volontaires, voire enthousiastes. » nous dit le professeur Pierre P. Tremblay (62) Assurément, si l'Etat augmente l'impôt ludique pour diminuer l'impôt forcé, il en tirera grand profit politique. Utiliser l'impôt ludique dans le cadre d'une politique économique, sociale et fiscale innovante n'est donc pas une idée « iconoclaste (\*). Cette proposition basée sur la liberté et l'appât du gain peut concourir au final à l'intérêt général en déclenchant un cercle ludique vertueux comme vient de le montrer le loto du Patrimoine.

(\*) Ceci dit n'ayons pas peur d'avoir des idées innovantes . Dans un autre domaine le Portugal a lancé avec succès une "loterie de factures » pour lutter contre l'économie souterraine et l'évasion fiscale.= « Les contribuables portugais pourront à partir d'avril gagner une voiture à la "loterie de factures", un tirage au sort hebdomadaire censé renforcer la lutte contre la fraude fiscale “Cette loterie des "factures de la chance" a pour but d'accorder une prime à la citoyenneté fiscale des contribuables dans le cadre de la lutte contre l'économie souterraine, la prévention de l'évasion fiscale et de la concurrence déloyale", a indiqué le gouvernement . Il s'agit d'"un tirage au sort pour l'attribution de prix aux consommateurs qui réclament une facture, en précisant leur numéro d'identification fiscale, lors de l'acquisition de biens et services", a précisé le ministère des Finances .L'État offrira une voiture toutes les semaines à partir d'avril, et organisera des tirages spéciaux à Noël et à l'été. Les règles de cette loterie devaient être détaillées en fin de journée par le secrétaire d'État aux Affaires fiscales, Paulo Nuncio (« La loterie du fisc » (courrier international 21 novembre 2013) » voir également : « Portugal : une loterie pour lutter contre la fraude fiscale »(europe1.fr 06 février 2014

Ce qui manque à la France - dans ce domaine comme d'autres - ce n'est pas des idées et mais la volonté politique du Pouvoir (63) de les mettre en œuvre, y compris dans le domaine des JHA. Après tout le premier parti de France ce ne sont pas les chasseurs (*même si la chasse - deuxième sport en France après le foot ! (64) - rassemble quelques millions de gâchettes* ) ce sont les 30 ou 40 millions de joueurs qui connaissent mieux les jeux de hasard et d'argent que les addictologues.

### **Mission Patrimoine : prix , caractéristiques**

Mais pour déclencher l'acte d'achat d'un jeu aussi « cher », il en fallait sans doute d'avantage que *l'esprit citoyen*. Quand il a été commercialisé les caractéristiques de ce nouveau jeu de grattage Mission Patrimoine ont été dévoilées par Stéphane Pallez, PDG de la FDJ et Cyril Fontaine responsable produit de l'opérateur de Boulogne (65). D'un très grand format ( 20,3 cm de haut ; 15, 2 de large) il a été commercialisé dans les 30 800 détaillants FDJ, le plus souvent des bars tabacs presse mais également des boulangeries, des stations-services, des fleuristes....

Afin d'attirer l'attention des joueurs la FDJ a choisi pour Mission Patrimoine un format XXL exploitant la formule *big is beautiful*. L'opérateur a conçu un grand ticket, un « beau » ticket - qui se voit et en impose - pour que le joueur ait la sensation *d'en avoir pour son argent*. C'est l'une des règles marketing des jeux de grattage : leur taille est proportionnelle à leur prix. Plus ces tickets sont onéreux plus leur taille est impressionnante, inversement à prix modeste correspond un format riquiqui, comme par exemple Morpion à 50 centimes d'euros, un « petit » jeu dans tous les sens du terme ( sur Morpion confer notre article d'avril 2019 : « *Fonds de tiroirs, Fonds de poches ? : MORPION : un jeu de grattage à 50 centimes d'euros ! = Du jamais vu dans l'histoire de la Française des jeux (FDJ) : sur fond de crise sociale des Gilets Jaunes, la FDJ prémonitoire a lancé un jeu de grattage à 50 centimes d'euros qui met les loteries instantanées à la portée de toutes les bourses* » ( 66)

Les 12 millions de tickets de grattage de Mission Patrimoine (qui représentent pour l'anecdote une route en carton de 670 kilomètres de long !) seront fabriqués à Ypilanti aux ETUN près de Détroit par la société Pollard et ses 163 employés. Cette entreprise canadienne produit, avec le géant américain Scientific Games, 90 % des tickets de grattage vendus dans le monde. Cette délocalisation n'a pas échappé au Parisien (31/5/2018) et au Canard Enchaîné (N° 5093, 6 juin 2018, The Loto of Patrimoine) qui soulignent que de 1989 à 2000 les tickets de grattage étaient fabriqués en France ( dans le Puy de Dôme et en Seine st Denis) qui avait un vrai savoir-faire en la matière.

Pour des raisons de couts les deux milliards de tickets vendus chaque année par la FDJ sont produit à 6500 kilomètres de Paris. Bonjour la trace carbone sur laquelle la FDJ se glorifie pourtant d'être sensible. Conséquence de ce « circuit court » (sic) les tickets de Mission Patrimoine conditionnés par livret de 15 (225 euros) voyageront par route jusqu'à Montréal, par bateau jusqu'à Anvers pour arriver en juillet par camion dans le Val d'Oise.

La bobine sympathique et « royale » de l'animateur Stéphane Bern\* figure au verso de chaque ticket. Une première pour un jeu de grattage selon Murielle Fontaine vice-présidente de la société Pollard. Mais ce « narcissisme primaire » n'a rien de particulièrement choquant. La figure de présentateur étant médiatiquement liée à notre patrimoine à travers *l'émission culte au générique culte* diffusée sur France 2 depuis 2007 : Secrets d'Histoire.

**\*Stephane Bern a été obligé de monter plusieurs fois au créneau pour défendre le Loto du Patrimoine contre Bercy « qui « ne voulait pas créer un précédent inopportun\* » en annulant de manière pérenne les taxes qu'il perçoit sur ce jeu - 20 millions - annulées à la demande de Franck Riester et de Gérard Darmanin ( confer Le canard enchaîne n° 5121 du 26/12/2018 « un loto Berné ? » ; Le canard enchaîné n° 5093 du 6 juin 2018 article de Hervé Liffra : « Loto du patrimoine et tirage au Château »)**

**Le sémillant animateur est très sollicité. Récemment il a sélectionné à la demande de Marc Schwartz ( directeur de la Monnaie de Paris) 23 pièces de monnaie ( en or et argent de 10 à 200 euros) de personnages de notre récit national ( Bonaparte, Louis XIV, Dagobert. ....). Chaque vente apportera 1 euro à la Fondation du Patrimoine ( confer Le Parisien du 2 avril 2019 : « Des pièces au secours du patrimoine)**

**\* on observera que les hommes en gris aiment bien le mot « inopportun », BERCY trouve « inopportun » une « autorité de régulation des jeux unique et indépendante » BERCY trouve « inopportun » de ne pas percevoir de taxes sur le loto du Patrimoine.**

Puis il y a le prix de Mission Patrimoine. Astronomique : 15 euros. Un prix « audacieux » pour ne pas dire « prohibitif ». 98,39 Francs pour un simple

14  
morceau de carton coloré. Ca peut choquer *en période de vaches maigres*. Dans le Gers un revendeur FDJ a même refusé de vendre ce jeu qu'il trouvait « hors de prix ». (67) Pas certain que Stéphane PALLEZ - qui a lancé sur le terrain l'opération Mission Patrimoine en compagnie de Philippe Coy (le Président national des buralistes) (68) apprécie cette action anti-commerciale iconoclaste inédite .

Contradictoirement ce prix osé déclenche chez certains joueurs un cercle ludique vertueux. Un jeu d'une telle taille et d'un tel prix étant censé *rapporté gros* dans l'imaginaire ludique. Pas faux. Le gain maximal de Mission Patrimoine se monte à 1,5 millions d'euros, le plus gros pactole jamais offert « au grattage » dans une loterie instantanée. Ce n'est plus le poing du prolétaire qui est révolutionnaire, mais l'ongle du joueur qui est susceptible d'apporter une petite révolution *ink et nunc* dans la vie du citoyen.

A travers son prix *ce jeu comporte un aspect transgressif qui appelle à la transgressivité salvatrice*. Certes Mission Patrimoine intéressera avant tous ceux *qui peuvent se permettent* de dépenser 15 euros. Mais il peut ponctuellement concerner les petites bourses, les Français qui ne sont pas plein aux as mais qui souhaitent néanmoins tenter le diable. En achetant un jeu *qu'ils ne devraient pas acheter*, un jeu au-dessus de leurs moyens, ces joueurs « flambent » à leur manière. Ils prennent le risque, se « sacrifient » parfois (en occultant d'autres dépenses ) pour - s'ils gagnent - aider leur famille entourage, améliorer l'ordinaire... *aller chez BARITHEL non chez PICARD, déjeuner à la BONNE FOURCHETTE non chez McDonald's !* (69)

Nous avons souvent observé des comportements similaires autour des *liberty bells* (70), ces machines à sous et vidéos poker exploitées dans les casinos. Le slotiste joue *gros jeu*, appuie sur la touche MAXI du bandit manchot, introduit des pièces sans discontinuer, persuadé qu'en jouant ainsi il va gagner. Son raisonnement est le suivant : *il est impossible que je perde éternellement en jouant de cette manière, au bout d'un moment je vais forcément gagner*. Parfois ça marche ! Cela n'a rien de miraculeux et le joueur n'est pas si bête qu'il en a l'air, contrairement à ce que croit certains psychologues cognitivistes qui, sans sortir de leur laboratoire, accusent les joueurs d'être dans la croyance d'une « illusion de contrôle ».

L'explication est d'une simplicité « féminine » et figurait déjà dans nos premiers travaux sur le jeu, fruit de centaines d'observations « flottantes », « participantes » et d'entretiens. *L'espérance ludique du joueur rejoint l'espérance mathématique du probabiliste*. En jouant *gros jeu* le joueur s'approche au plus près du taux de redistribution théorique. Il joue de manière optimum tout en récupérant au passage de nombreux gains intermédiaires qui lui permettent de jouer plus longtemps, de *tenir en attendant le « coup heureux »*. Il faut savoir en outre que les gros jackpot des bandits manchots tombent uniquement quand le joueur joue la somme *maxi*. En jouant *gros jeu* le joueur peut gagner gros et il le sait. Par ailleurs les machines à grosses déno sont celles qui possèdent le plus gros Taux de Retour au Joueur (TRJ).

Il en va de même pour Mission Patrimoine. Son TRJ (à 72%) est nettement supérieur à celui du Loto (54,75%) ou à celui d'Euromillion ( 50%). (71) Au total Mission Patrimoine distribuera 6 lots à 1,5 millions, 8 à 150 000 euros, 20 à 15 000 euros, des milliers de gains intermédiaires et des centaines de milliers de gain de rejeu. Quand les 12 millions de tickets auront été grattés, ce jeu rapportera 180 millions d'euros dont 10 % seront versés pour restaurer des monuments historiques classés.

----

Au final contrairement à ce qu'a affirmé dernièrement de manière très *politiquement correct* (72) François Lévêque ( Professeur d'économie à Mines Paris tech) dans les Echos ( 73) les jeux d'argent ne sont pas « *un impôt sur la fortune des*

15  
*pauvres* », c'est un impôt volontaire qui participe au *bien commun* comme le montre le Loto du patrimoine. Cet impôt démocratique pourrait être davantage exploité dans le cadre d'une politique des jeux ambitieuse. *Etats généraux du gambling, groupe d'étude à l'Assemblée Nationale sur l'économie des JHA* ( comme l'a fait le député REM Denis Masseglia sur les jeux vidéo en 2017) ( 74) il convient de multiplier les initiatives afin que le débat se poursuive en toute transparence avec tous les acteurs économiques du champ ludique mais également avec les joueurs qui ont leurs revendications notamment les turfistes (75). Les chercheurs en sciences sociales spécialisés dans les JHA ( sociologues historiens, ethnologues...) doivent également apporter leur expertise pour pas que la question du jeu et de *la socialisation ludique contemporaine* soit, comme actuellement, kidnappée par la doxa du jeu pathologie maladie et certains addictologues opportunistes qui voudront toujours plus de mesures liberticides pour, contrôler, surveiller et soigner les joueurs, mais surtout afin de booster *leur business : le business du jeu compulsif*. Il est grand temps de revisiter l'observatoire des jeux dans le cadre de l'autorité de régulation unique (76) souhaitée par la Cour des comptes. Certes il faut une politique des jeux responsable ( 77) qui informe les Français mais *cette politique des jeux responsable* ( déjà très largement engagée allez plus loin serait une forme de prohibition) *doit être raisonnable*. Aidé par les joueurs et les chercheurs, c'est aux politiques et à la représentation nationale de décider de cette Politique des jeux nationale, non aux administrations et aux hommes en gris de BERCY qui n'ont jamais fréquenté les tapis verts mais qui voient rouge, quand on leur parle d'autorité unique et indépendante de régulation.

**© j.p.georges. martignoni-hutin jr.sociologue, mai 2019, université lumière Lyon 2, ISH, Centre Max Weber(CMW)UMR 5283, équipe TIPO, Lyon, France.**

---

-----

### **Notes =**

1. « *Loi Pacte : la privatisation d'ADP divise les sénateurs* » ( Marie Bellan , les échos du 21 janvier 2019 page 5)
2. [journaldunet.com](http://journaldunet.com) 9 avril 2019 : « *Loi Pacte : le Sénat rejette le texte :Le Sénat n'a pas adopté la loi Pacte. Un projet qui prévoit notamment la privatisation d'Aéroports de Paris ou la possibilité de créer une entreprise 100% en ligne. L'Assemblée nationale va avoir le dernier mot.* » [Helena Berkaoui publicsenat.fr](http://publicsenat.fr) du 9 avril 2019 : « **Le Sénat, opposé aux privatisations d'ADP et de la FDJ, rejette le projet de loi Pacte** : Le projet de loi Pacte (croissance et transformation des entreprises), examiné en nouvelle lecture au Sénat, ce mardi, a été rejeté. Une question préalable a été adoptée en début de séance, ce qui signifie que les sénateurs jugent qu'il n'y a pas à délibérer à nouveau sur ce texte ». « Le conseil constitutionnel valide le projet de référendum contre la privatisation d'ADP » par Pierre lepelletier et Pierre Zéau ( le figaro.fr du 10 mai 2019) voir également cbanque avec afp du 14 mai 2019 : « adp, engie , fdj, les sages ( du conseil constitutionnel )vont statuer sur la loi Pacte le 16 mai «
3. « Le patron d'air France klm inquiet de la privatisation d'ADP » antoine boudet, les échos17/I/2019 , page I7/ **3 bis** = « Le conseil constitutionnel valide le projet de référendum contre la privatisation d'ADP » par Pierre lepelletier et Pierre Zéau ( le figaro.fr du 10 mai 2019) voir également cbanque avec afp du 14 mai 2019 : « adp, engie , fdj, les sages ( du conseil constitutionnel )vont statuer sur la loi Pacte le 16 mai «

4. « 60 000 emplois. En danger dans les territoires : FO demande la suspension de la privatisation de la FDJ » ( communiqué FEC FO. Sections casinos cercles & jeux ; employés et cadres, 6 mars 2019)
5. C. Alix : Régis Juanico « on s'apprête à brader la FDJ un joyau national aux investisseurs privés » *libération.fr* du 14 juin 2018
6. Française des Jeux: mise en Bourse en vue [Jean-Yves Guérin le figaro économie 11/4/2019](#) Après l'adoption de la loi Pacte en fixant le principe, les modalités devront être précisées par ordonnance. «Le gouvernement ne pourra pas lancer l'opération avant l'automne», prévient Olga Givernet, députée LREM, qui suit le dossier.
7. Jean-Pierre MARTIGNONI : « Colloque sur les jeux de hasard et d'argent à l'Assemblée Nationale = L'Etat et les jeux, l'état du jeu » (I) ( 23/II/2018, 11 pages , 28 notes, plus une annexe)publié lescasinos.org 23/11/2018 ) : informations sur le colloque organisé par Olga GIVERNET (députée REM de l'Ain) et Christophe BLANCHET (député REM du Calvados) à l'Assemblée nationale le vendredi 30 novembre 2018 = « Jeux d'argent : enjeux et avenir d'un secteur en évolution » Jean-Pierre MARTIGNONI : « GIVERNET, BLANCHET en marche pour une « une politique nouvelle du jeu en France ? » : commentaires sur le colloque qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale le 30 novembre 2018 : « Jeux d'argent : enjeux et avenir d'un secteur en évolution » » (janvier 2019, 17 pages, 9 notes, 3 annexes) ( publié sur : lescasinos.org 7/1/2019 )
8. JP MARTIGNONI : « Pour des Etats Généraux du gambling » article envoyé aux députés et aux sénateurs » (mars 2018, 6 pages, 6 notes, 3 annexes ) (publié sur casinos.org 22/3/2018, casino legal France du 23/3, Kuzéo - le comparateur des sites de jeux d'argent - du 26/3)
9. Lamia Barbot : « Rhône : l'aqueduc du Gier réhabilité grâce au loto « , les échos du 20 juin 2018)
10. Léa Delpont : « Patrimoine régional : Wauquiez offre 100 millions à Stéphane BERN « les échos 12 septembre 2018)
11. « Loto du patrimoine : un premier chèque pour la villa Viardot « *France musique* du 17/9/2018 ; JF LIXON : « la villa Viardot de Bougival : merci au loto du patrimoine « *culture box, France info* du 17/9/2018) 11 bis : Manon Botticelli , *France info culture box* du 19/II/2018 : « loto du patrimoine :les 18 sites emblématiques ont reçu les premiers bénéfices »
12. « Propositions pour une nouvelle offre légale de jeux à Paris » par JP DUPORT préfet de région honoraire avec Eric FERRI inspecteur de l'administration et de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ )du Ministère de l'intérieur (mai 2015, 47 pages)
13. JP MARTIGNONI : « Paris, Macao, la Tour Eiffel ...et Anne Hidalgo « : alors que Paris a rejeté le projet d'un casino parisien, Macao inaugure un gigantesque resort - The Parisian - qui exploite les symboles de notre capitale » (7 pages, 17 notes, octobre 2016 ) publié sur lescasinos.org du 19/10 2016)
14. Loterie Méga Millions : « Aux Etats Unis un ticket de loterie rapporte 1,6 milliards - 1,4 milliards d'euros - à son détenteur le plus gros pactole jamais gagné aux ETUN et dans le monde « ( les échos du 25 octobre 2018)
15. « Le grand livre des loteries », G. Descotils ; JC Guilbert ( Paris,FDJ, L'Archipel,1993, 157 pages)
16. « Marie-Laure Legay : **Les loteries royales dans l'Europe des Lumières** 1680-1815 (Histoire et civilisations, 2014, Presses Universitaires du Septentrion, 172 pages )
17. Pierre P. Tremblay Professeur à l'université du Québec à Montréal, « *Finances publiques et jeux de hasard et d'argent, enseignement de l'histoire et considérations financières* » in : *Éthique Publique* ( revue internationale



- d'éthique sociétale et gouvernementale ) n° 2, vol 5, 2003 page 86.
18. C'est parti pour la deuxième édition du Loto du patrimoine ! (Le Parisien, Christophe Levent|28 février 2019 , confer annexe 1
  19. JP MARTIGNONI : « Les jeux d'argent : un impôt démocratique : les loteries, casinos et jeux à gratter ont mauvaise presse. Ils permettent pourtant à l'Etat de se financer. Un Etat bien hypocrite et qui aurait tout à gagner à revoir sa politique en la matière.\* » (Les Echos du 30/12/2016) \* le sous titre souligné est de la rédaction des Echos. La tribune publiée dans les Echos est une synthèse de notre article « Relancer l'impôt ludique : un impôt démocratique » (octobre 2016, 2 pages, 1 note) L'intégralité de l'article original a été publié dans les casinos.org du 20 juin 2016 sous le titre : « Les jeux de hasard & d'argent : un impôt démocratique dont l'Etat Croupier ne devrait pas avoir honte » » ( 14 pages, 60 notes, juin 2016)
  20. « Française des jeux : le coup de gueule de 71 députés de la majorité » (le parisien nicolas Berrod, 6 mars 2019)
  21. L'ARJAH ( autorité de régulation des jeux d'argent et de hasard) comprendrait : l'ARJEL, la COJEX ( commission consultative des jeux et paris sous droits exclusifs), la CCJCC ( commission consultative des jeux de cercles et de casinos) et un observatoire des jeux fortement revisité qui ne soit plus dominé par la doxa du jeu pathologie maladie. Contrairement à ce qu'a proposé la députée Olga GIVERNET ( LREM) dans sa proposition de loi soumis à cinq ministères il ne suffit pas « d'étendre les compétences de l'ARJEL » pour créer l'ARJAH et l'ARJEL ne saurait être cette autorité de régulation unique.
  22. « Né en 1983, le Tac O Tac a connu un succès immédiat et le slogan publicitaire du jeu "une chance au grattage, une chance au tirage", devint rapidement une expression populaire. Progressivement concurrencé par les autres jeux de grattage de la FDJ, le Tac O Tac fut arrêté en 2008. La FDJ l'a ressuscité en 2013. La nouvelle formule du jeu (3 euros) comporte deux tickets vendus ensemble. Le premier ticket "une chance au grattage" permettra de gagner de 5 euros à 50.000 euros, selon le nombre de symboles découverts . Le second ticket "une chance au tirage" permet, en cas de découverte des six bons numéros, de gagner jusqu'à 50.000 euros (une chance sur 3.838.380). Le joueur peut effectuer le tirage de ce second ticket soit directement sur le terminal du détaillant, soit en se connectant sur le site mon-gain.fr sur internet ou depuis son téléphone mobile ou sa tablette ». (« source : « La Française des Jeux fait renaître le Tac O Tac »(LEXPRESS.fr 11/09/2013 )Les slogans du Loto sont également passés dans la mémoire collective notamment : "Le Loto, c'est facile, c'est pas cher et ça peut rapporter gros" (1985) mais également le "Loto, 100% des gagnants ont tenté leur chance" (1991). confer l'article d'Eric Lecluyse (« 30 ans et toujours le grand jeu » 19/05/2006 , l'express.fr)
  23. « Le palmarès secret des artistes du bouclier fiscal : Bercy a dressé la liste des 50 contribuables qui ont bénéficié en toute légalité d'un abattement de 90 % sur leur ISF » ( Le canard enchainé n° 4989 du 8 juin 2016)
  24. « Le grand blues des classes moyennes » (L'argent des français, Les Echos cahier spécial 24 juin 2015
  25. Wikipédia l'encyclopédie libre, mai 2016
  26. « Explosion des impôts locaux » François Davy ( les échos 29/9/2016 , page 12)
  27. « Face à la crise les français ont changé leur façon de dépenser « : 1/ l'habillement, l'automobile, les loisirs souffrent, les dépenses contraintes progressent ; L'investissement des ménages restent le talon d'Achille de la reprise » ( Les Echos, 15 juin 2015, page 4)
  28. « Pourquoi les français s'enrichissent moins vite » par Edouard Lederer (L'argent des français, Les Echos cahier spécial 24 juin 2015) 28

- bis : les Français consomment autrement « Guillaume de Calignon 18 (L'argent des français, Les Échos cahier spécial 24 juin 2015)
- 29.« Le gouvernement se résout à une *baisse historique du livret A* « ( Les Echos 21 juillet 2015)
  - 30.A titre d'exemple avec un tel taux à 0,75 % , 5000 euros placés pendant un année complète sur un livret A rapporte 37,5 euros
  - 31.« La baisse du taux du livret A : une bonne nouvelle court terme pour les banques « Les Echos 22 juillet 2015)
  - 32.« Sur 12 mois le montant de la décollecte s'établit à 10,9 milliards d'euros ( « Malgré l'inflation faible, le livret A laisse filer les dépôts « ( Les Echos du 24 juin 2015 »François Vidal « Livret A pour quelques euros de moins « ( Les échos 21 juillet 2015)
  - 33.JP Martignoni = « Hommage à François Trucy : sénateur de la République des jeux » (24 avril 2015 , 3 pages, 11 notes)
  - 34.Jean-Marc Daniel « 40 ans du Loto: L'État est-il amoral ? 20 Mai 2016, - Good Morning Business sur BFM)
  - 35.« Le littoral français a tiré la reprise du tourisme à l'été 2015 « ( Myriam Chauvot, les échos 22 décembre 2015)
  - 36.À Deauville, le prix de vente d'un yearling atteint un nouveau record ( le figaro.fr 16/8/2015)
  - 37.« Alcool, drogue, tabac, jeux : comment mieux former les professionnels de santé « ( Denis Courtier, le progrès du 19 septembre 2016)
  - 38.« Paris hippiques : le PMU *perd son avantage* sur le net : l'opérateur sépare son activité internet de celle de ses points de vente suite à une décision de l'autorité de la concurrence « ( Christophe Palierse , les échos 10 décembre 2015)
  - 39.« Un nouveau chapitre s'ouvre pour les parieurs du Pmu « ( publicité réalisée par le PMU ( Le parisien 13/12/2015)
  - 40.Jean-Pierre MARTIGNONI : En attendant sa privatisation la FDJ surperforme.....*sur fond de crise sociale* ( mars 2019, 22 pages, 56 notes, 4 annexes) «( publié sur : les casinos.org 13/3/2019 ; casino legal France 13/3/2019)
  - 41.« Coup de fouet digital à la FDJ « Christophe Palierse ( les échos 17 mars 2016 )
  - 42.« La Française des jeux révolutionne la distribution de ses jeux aux points de vente « Christophe Palierse ( les échos 14 avril 2016 )
  - 43.Interview de Stéphane PALLEZ PDG du groupe Française des jeux réalisé par Christophe PALIERSE ( Les Echos du 16 janvier 2019 : « *les mises numérisés dépassent les 2 milliards d'euros à la FDJ* »)
  - 44.Jean-Pierre MARTIGNONI : « HARO SUR LES JEUX DE GRATTAGE : *Alors que sortira le 3 septembre Mission Patrimoine, un jeu de grattage voulu par le Président de la République pour restaurer les monuments historiques, la doxa du jeu pathologie maladie se déchaîne dans la presse\* contre ces loteries instantanées qui pèsent 50 % des ventes de la Française des jeux* » (13 pages, 26 notes, aout 2018, publié sur : lescasinos.org 29/8/2018 ; CASINO LÉGAL FRANCE :Jouer au casino en ligne sur les sites agréés de jeux d'argent autorisés par la France du 3/9/2018) (\*) Charlotte Belaich, « *Accros au grattage : à la FDJ, de l'huile sur le jeu* (Libération 25 juillet 2018 pages 14,15)
  - 45.« jeux en ligne : l'inévitable consolidation » ( c. Palierse, les échos 23 septembre 2015)
  - 46.Communiq   de presse de l'arjel 27 avril 2015 = « VISITE DE M. CHRISTIAN ECKERT, SECR  TAIRE D'ETAT CHARG   DU BUDGET    L'ARJEL : Le pr  sident de l'ARJEL, Charles Coppolani, a accueilli ce matin Christian Eckert, secr  taire d'Etat charg   du Budget dans les bureaux de l'Autorit   de

19  
régulation des jeux en ligne. Cette visite, quelques jours après la publication des résultats de l'enquête conduite par l'Observatoire des jeux avec l'INPES sur les pratiques de jeu d'argent et de hasard en France et sur les taux de prévalence du jeu problématique, a permis au ministre de rappeler toute l'importance que le gouvernement accorde à la promotion d'un jeu responsable et récréatif, garantissant à nos concitoyens une pratique modérée, exempte de tout risque de jeu excessif. Après avoir salué l'action de l'ARJEL en ce domaine, Christian ECKERT s'est réjoui de la prochaine ouverture du site EVALUJEU : ouvert au public le 5 mai prochain, ce nouvel outil de prévention permettra aux joueurs –et à leur entourage- d'évaluer et de suivre leurs pratiques de jeu tout en bénéficiant de conseils personnalisés, dans l'anonymat le plus strict. A l'issue de sa visite, le secrétaire d'Etat chargé du Budget a annoncé devant la presse un ensemble de mesures sur le jeu en ligne qui seront présentées dans le cadre du projet de loi relatif au numérique. Plusieurs domaines seront traités : protection des joueurs –l'ARJEL pourra désormais utiliser ses données à des fins de prévention – protection du consommateur – un dispositif de médiation favorisera la résolution des petits litiges- lutte contre l'offre illégale - la procédure sera simplifiée pour gagner en efficacité et en productivité. Enfin, une disposition permettant le partage des liquidités européennes sur les tables de poker, dans le cadre d'accords spécifiques entre l'ARJEL et d'autres autorités de régulation de l'UE, sera proposée. »

47. craving : « concept (?) forgé par les addictologues..... ou par des joueurs perdants qui indiquerait une « envie folle, irrépressible de jouer ». Nous sommes là au cœur de l'épistémologie de la recherche sur les JHA. Le chercheur doit interroger le joueur mais prendre du recul pour tenir compte de l'objectivation de sa pratique.

48. Le colloque « 2010 - 2015 - 2020 : la régulation des jeux en ligne en France » organisé sous la coprésidence de Christian HUTIN, Député du Nord, et du Président de l'ARJEL, s'est déroulé à Paris le 28 octobre 2015. Les actes ont été publiés le 4 février 2016 sur le site de l'ARJEL. Il réunissait les personnalités suivantes :

- Christian Hutin, Député du Nord
- Charles Coppelani, Président de l'ARJEL.
- Éric Woerth, Ancien Ministre, Député de l'Oise
- Gaëtan Gorce, Ancien Député, Sénateur de la Nièvre
- Charles Lantieri, Directeur général délégué de la FDJ
- Julien Brun, Directeur général UNIBET France
- François Trucy, ancien Sénateur, rapporteur du projet de loi
- Docteur Mohamed Ali Gorsane, Psychiatre, spécialiste de

l'addiction.

- Philip Graf, Président de la Gambling Commission.
- Bernard Tranchand, Vice-Président de l'UNAF.
- Magali Bouvier, Magistrat honoraire, ancienne Première Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de Paris.
- Marielle Cohen-Branche, Médiatrice de l'Autorité des marchés financiers.
- Patrick Kanner, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.
- Philippe Ménard, Commissaire divisionnaire, Chef du service central de courses et jeux.
- Antonio Costanzo, Directeur de l'Intégrité et du sport de Bwin, représentant d'EGBA.
- Angela Melo, Directrice de la division « Ethique, jeunesse et

sport », UNESCO.

- Thierry Pujol, Directeur Intégrité du sport, FDJ.
- Nick Tofiluk, Directeur de la régulation de la Gambling

Commission

• Carlos Hernández Rivera, Directeur général de la Dirección General de Ordenación del Juego.

• Werner Stengg, chef de la sous-section E2 en charge des services d'intérêt général, Commission européenne.

• Xavier Hürstel, Président directeur général du PMU.

• Alexandre Roos, Président de Winamax.

• Régis Juanico, Député de la Loire.

• Christian Eckert, Secrétaire d'État au Budget

49. colloque organisé par Olga GIVERNET (députée REM de l'Ain) et Christophe BLANCHET (député REM du Calvados) à l'Assemblée nationale le vendredi 30 novembre 2018 = « Jeux d'argent : enjeux et avenir d'un secteur en évolution »
50. « L'État étudie l'ouverture de casinos à Paris à la place des cercles de jeux » ( Les Echos, MATTHIEU QUIRET 01/04/15)
51. Finances locales « Paris : comment Hidalgo veut boucler son budget : la maire de Paris cherche 400 millions d'euros pour équilibrer ses comptes, elle propose une hausse des droits de mutation...et plus de PV « !!!)( Les Echos du 14 octobre 2015)« Paris est aujourd'hui dans l'ère de la sobriété ; la maire estime n'avoir plus de marges de manœuvre financières » ( Les Echos 29 juin 2015
52. « *La frondeuse de l'hôtel de ville* : Anne Hidalgo présente ses vœux à la presse, elle n'hésite pas à tenir la dragée haute à F. Hollande et à M. Valls » » ( Le Parisien aujourd'hui en France 26 janvier 2016, page 9)
53. « Anne Hidalgo : la grosse dette : elle a de grandes ambitions pour Paris mais aussi pour elle même, qui font dire à la Cour des Comptes, comme ses détracteurs qu'elles dépassent ses moyens » (Le canard enchaîné n° 4989, 8 juin 2016)
54. « Paris: Anne Hidalgo pas enchantée par un retour des casinos dans la capitale » ( 20 minutes.fr , 26/5/2015)
55. « *Kirk Kerkorian le roi de Las Vegas* » mort en 2015 possédait la moitié des chambres du « strip » et les hôtels casinos les plus prestigieux de la cité du péché : *Caesar Palace Bellagio, Mirage, Mandala Bay, Luxor, Circus Circus...* « *Ce bâtisseur aux multiples passions* » ( voiture, cinéma) a commencé sa carrière à sin city dès 1962, il est mort à 98 ans avec une fortune estimée à 4,2 milliards de dollars » ( extrait de l'article de Lucie ROBEQUAIN qui a consacré un portrait à *Kirk Kerkorian* « cet amoureux du risque » dans Les Echos - bureau de New-York - du 17 juin 2015)
56. L'Etat renonce à ouvrir rapidement des casinos à Paris (Denis Cosnard , Le Monde économie 11/6/2015)« Rien ne va plus pour l'ouverture de casinos à Paris »(LE MONDE ECONOMIE | 22.05.2015 Simon Piel et Denis Cosnard)
57. « Anne Hidalgo s'attaque au statut de Paris » ( Le Monde 23 septembre 2015, page 7)
58. « Un grand emprunt pour financer la relance économique et la croissance de demain » (David Cayla, Marianne , 24 avril 2013)
59. JP Martignoni : « Le Powerball : un phénomène social qui devrait donner à penser aux « politiques » » » ( 9 pages, 27 notes, mars 2016 , publié sur lescasinos.org du 29 mars 2016, Casinos Legal France du 1/4/2016
60. Jean-Pierre MARTIGNONI : Paris : cercle de jeux/salles de shoot = Oui aux *salles de shoot*, non aux clubs de jeu ! (février 2019, 12 pages, 23 notes, 3 annexes) ( publié sur : lescasinos.org du 14/2/2019; CASINO LÉGAL FRANCE du 14/2/2019) = Oui aux salles de shoot, non aux clubs de jeu ...oui au pétard, au coffee shop, au cannabis thérapeutique... ; non à la

clope, au vin, au Ricard ( qui a augmenté de 10% avec la loi 21 alimentation !) et haro sur les jeux d'argent avec de nouvelles mesures liberticides exigées par la doxa du jeu pathologie maladie. Le gouvernement et nos élus feraient bien de s'interroger sur l'ethnocentrisme culturel des politiques menées en matière de drogue et de jeu, dans un moment où la France populaire qui roule au diesel manifeste, dans une période où la colère sourde des Français "invisibles" s'exprime.)

61. Pierre P. Tremblay Professeur à l'université du Québec à Montréal, « *Finances publiques et jeux de hasard et d'argent, enseignement de l'histoire et considérations financières* » in : *Ethique Publique* ( revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale ) n° 2, vol 5, 2003 page 86.
62. Pierre P. Tremblay *ibid* page 90
63. Confer notre article : Jean-Pierre MARTIGNONI-HUTIN, "Une sociologie du gambling contemporain", (*Pouvoirs*, revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°139, 2011, p.51-64. )
64. « La chasse, deuxième sport en France après le foot » (*le figaro* du 10/9/2013)
65. Vincent Montgaillard : « Dans les secrets de Mission Patrimoine » (*Le Parisien* aujourd'hui en France 31 mai 2018, 8-9)
66. Jean-Pierre MARTIGNONI : *Fonds de tiroirs, Fonds de poches ? : MORPION : un jeu de grattage à 50 centimes d'euros ! = Du jamais vu dans l'histoire de la Française des jeux (FDJ) : sur fond de crise sociale des Gilets Jaunes, la FDJ prémonitoire a lancé un jeu de grattage à 50 centimes d'euros qui met les loteries instantanées à la portée de toutes les bourses* (avril 2019, 4 pages, 8 notes , publié sur [lescasinos.org](http://lescasinos.org) 8 avril 2019
67. *Actu toulouse.fr* , 11 sept 2018, « Loto du patrimoine : un buraliste du Gers appelle au boycott de ces tickets « hors de prix » )
68. « Stéphane Pallez, PDG de la FDJ, mobilisée pour le patrimoine » (*LAURENT VISSUZAINÉ, 2 JUIN 2018 , LA REPUBLIQUE DES PYRENEES*)
69. Respectivement : Maison Barithel boucher lyonnais réputé 74 avenue des frères lumière à Lyon ; la Bonne Fourchette : bouchon lyonnais exceptionnel spécialisé dans le cassoulet tenu par Dominique Seigneurgent et Frédéric Fabry et situé 84 rue d'Alsace à Villeurbanne. Pas nécessaire de présenter les surgelés « Picard » et le spécialiste du hamburger « Mac Do »
70. *Liberty bells* : Littéralement « *cloches de la liberté* », synonyme de machines à sous aux ETUN. La géniale invention de Charly Fey est appelé également *bandit manchot, slot machine, fruits machine...* En mai 2016 il y avait en France 23036 machines à sous et vidéo poker « installées » pour 28 725 machines « autorisées »  
Sur les machines à sous confer :
  - Martignoni, J.-P. (2000) : " *Ethnosociologie des machines à sous : que le hasard vous serve mais préparez-vous à l'accueillir* " (Paris , L'Harmattan, mai 2000, collection Logiques Sociales)
  - Martignoni, J.-P.(2003) « *Bandits Manchots et Machines à sous. Le bruit et les couleurs de l'argent* », (*Socio-anthropologie* 13 | 2003, <http://socio-anthropologie.revues.org/176>). Confer
  - Un documentaire consacré à Charly Fey sur ARTE, en juillet 1997 où John Woodrum, propriétaire de casino à Las Vegas précise : « *Ce que nous offrons aux joueurs c'est l'occasion de devenir riches avec une petite mise. Il y a un vieux dicton dans notre milieu qui dit : Si tu as de l'argent tu es quelqu'un, si tu as une fortune tu es le plus grand, le riche s'enrichit et le pauvre a lui aussi ses chances de gagner* »
71. Deux autres jeux de grattage ont de gros TRJ Cash 500 000 euros ( 71%) qui coute 5 euros , le Millionnaire (73,5%) qui coute 10 euros )
72. Confer le dossier que le journal *Le Monde* a consacré au phénomène du

politiquement correct (anglicisme de politically correct ou political correctness, souvent noté PC en anglais): (« Le politiquement correct à toutes les sauces » Le Monde 23 mai 2015)

73. « *Privatiser ADP oui, la FDJ non*, par F. Leveque, les échos le cercle/point de vue ( les echos.fr du 18/3/2019)
74. « *L'assemblée nationale crée un groupe d'étude autour du jeu vidéo* » porté par le député REM Denis Masegla ( Chloé Woitier, le figaro.fr du 20/12/2017)
75. Fabrice Margaillan : « *les parieurs du PMU sont floués* » entretien avec Gérard CAMBERLIN président de l'association le Mouvement des parieurs (MDP) crée en 2013
76. « *Bientôt une autorité indépendante et unique pour réguler les jeux d'argent* » cbanque avec afp du 28 juin 2018
77. JP Martignoni : « *pour une politique des jeux responsable...et raisonnable* » ( La tribune de Lyon , du 30 mars eu 5 avril 2017) n° 590 page 8